

ACTION URGENTE

CHINE. UNE JOURNALISTE TRAVAILLANT SUR LE COVID-19 CONDAMNÉE À QUATRE ANS DE PRISON POUR AVOIR RÉVÉLÉ LA VÉRITÉ

Le 28 décembre 2020, le tribunal populaire du nouveau district de Pudong a condamné la journaliste citoyenne Zhang Zhan à quatre ans de prison. Elle était accusée d'avoir « cherché à provoquer des conflits et troublé l'ordre public », accusation découlant de ses reportages sur le COVID-19 depuis Wuhan à partir de février 2020. Zhang Zhan a suspendu sa grève de la faim afin d'éviter d'avoir les pieds entravés et les mains liées par les autorités pénitentiaires. Cependant, les craintes sont vives qu'elle ne subisse d'autres actes de torture et mauvais traitements.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Président de la République populaire de Chine, Xi Jinping
 Zhongnanhai / Xichang'anjie
 Xichengqu, Beijing Shi 100017
 Chine
 Fax : +86 10 6238 1025
 Courriel : english@mail.gov.cn

Monsieur le Président,

Je vous écris pour vous faire part de ma profonde inquiétude concernant la journaliste citoyenne **Zhang Zhan** (张展), condamnée à quatre ans de prison par le tribunal populaire du nouveau district de Pudong le 28 décembre 2020 pour avoir « cherché à provoquer des conflits et troublé l'ordre public » (寻衅滋事罪). Détenue arbitrairement depuis mai 2020, elle a désormais été déclarée coupable alors qu'elle n'a fait qu'exercer son droit fondamental à la liberté d'opinion et d'expression, tel que consacré à l'article 19 de la [Déclaration universelle des droits de l'homme](#). Étant donné qu'elle a déjà été soumise à des actes de torture et d'autres mauvais traitements, il est fort à craindre qu'elle n'en subisse à nouveau.

Zhang Zhan s'est rendue à Wuhan en février 2020 pour couvrir l'épidémie de COVID-19. Elle a fait état de l'arrestation de journalistes indépendants, ainsi que du harcèlement de membres des familles de victimes. Après son arrestation, elle a choisi d'observer une grève de la faim pour dénoncer sa détention et clamer son innocence. Les autorités du centre de détention l'auraient alors soumise à une alimentation forcée et lui auraient fait porter des entraves aux pieds et attaché les mains 24 heures sur 24 pendant plus de trois mois.

Au lieu de respecter son droit d'exprimer son opinion et son choix d'observer une grève de la faim, les autorités lui ont infligé des sanctions qui bafouent l'interdiction absolue de la torture et des autres mauvais traitements, allant à l'encontre des obligations incombant à la Chine au titre du droit international relatif aux droits humains.

Zhang Zhan est une prisonnière d'opinion, incarcérée uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression lorsqu'elle a couvert la pandémie de COVID-19. Même si elle a recommencé à s'alimenter le 28 décembre afin d'échapper à d'autres sanctions, je demeure extrêmement préoccupé-e par sa santé et son bien-être, ainsi que par le risque qu'elle ne soit de nouveau soumise à la torture et à d'autres mauvais traitements pendant sa détention.

Je vous demande donc de :

- libérer Zhang Zhan immédiatement et sans condition, à moins qu'il n'existe des éléments crédibles, suffisants et recevables indiquant qu'elle pourrait avoir commis une infraction reconnue par le droit international ;
- veiller à ce que, dans l'attente de sa libération, Zhang Zhan puisse avoir des contacts réguliers et sans restriction avec sa famille et les avocats de son choix et à ce qu'elle ne soit pas soumise à de nouveaux actes de torture ni à d'autres mauvais traitements ;
- respecter le droit de Zhang Zhan à la santé, à l'autonomie et à la liberté d'expression et veiller à ce qu'elle bénéficie sans délai et régulièrement d'un suivi médical et de soins de santé adaptés.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération,

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Ancienne avocate, Zhang Zhan est une journaliste citoyenne qui s'exprime activement sur la politique et les questions liées aux droits humains en Chine. En février 2020, elle s'est rendue à Wuhan, qui était alors le centre de l'épidémie de COVID-19 en Chine. Elle a utilisé des plateformes en ligne (notamment WeChat, Twitter et YouTube) pour rendre compte de l'arrestation d'autres journalistes indépendants et du harcèlement à l'égard de familles de victimes.

Le 18 décembre 2020, le tribunal populaire du nouveau district de Pudong a informé l'avocat de la défense de Zhang Zhan de la date de son procès, fixée au 28 décembre. Le jour de son procès, Zhang Zhan a été conduite dans la salle d'audience en fauteuil roulant. Son état de santé suscite des inquiétudes, car elle a été alimentée de force par les autorités après avoir entamé une grève de la faim en juin 2020.

Lors de son procès, elle a été accusée d'avoir utilisé des plateformes de réseaux sociaux pour diffuser de gros volumes de fausses informations. Selon l'avocat de Zhang Zhan, le procureur n'a pas présenté d'exemple précis de fausses informations dans ses publications sur les réseaux sociaux.

Zhang Zhan a entamé une grève de la faim en juin 2020 pour protester contre sa détention et clamer son innocence. Malgré sa volonté de poursuivre cette action de protestation, les autorités du centre de détention auraient commencé à la nourrir contre son gré au moyen d'une sonde, et ses compagnes de cellule auraient également participé à son alimentation forcée. Selon l'avocat de Zhang Zhan, elle est très faible physiquement et souffre de douleurs à l'estomac, de vertiges et de faiblesse quand elle marche. En outre, elle a été forcée de porter des entraves aux pieds et a eu les mains attachées 24 heures sur 24 pendant plus de trois mois, pour la punir d'être en grève de la faim. Afin d'éviter d'avoir les jambes entravées et les mains attachées, elle a recommencé à s'alimenter le 28 décembre 2020.

Les journalistes citoyens ont été la principale, sinon la seule, source d'informations non censurées et de première main sur l'épidémie de COVID-19 en Chine. Ils ne sont guère nombreux car ils ne peuvent pas obtenir d'accréditation officielle pour rendre compte de l'actualité. Les journalistes citoyens en Chine sont constamment harcelés et réprimés parce qu'ils publient des articles et diffusent des informations censurées par le gouvernement.

Selon de nombreuses sources, des journalistes indépendants et des militant-e-s ont été harcelés par les autorités pour avoir partagé des informations relatives au COVID-19 sur les réseaux sociaux. On peut notamment citer Chen Qiushi, avocat et journaliste citoyen connu pour son franc-parler, qui a dit avoir été harcelé par les autorités après avoir mis en ligne des séquences vidéo filmées dans des hôpitaux de Wuhan, ainsi que Fang Bin, habitant de Wuhan, brièvement détenu après avoir diffusé une vidéo montrant, semble-t-il, les corps sans vie de personnes ayant succombé au COVID-19.

Depuis le début de l'épidémie en Chine, de nombreux articles consacrés au COVID-19 ont été censurés, dont des textes publiés par des organes de presse grand public, comme *Caijing* (财经) et une filiale du *Beijing Youth Daily* (北京青年报). Des publications sur les réseaux sociaux, des hashtags liés à des sujets sensibles et des appels au respect de la liberté d'expression ont rapidement été supprimés ou censurés.

« Chercher à provoquer des conflits et troubler l'ordre public » (寻衅滋事罪) est une infraction définie de manière floue et générale à l'article 293 du Code pénal chinois et largement utilisée contre les militant-e-s et les défenseur-e-s des droits humains. Elle se limitait initialement aux actes ayant perturbé l'ordre dans des lieux publics mais son champ d'application a été élargi en 2013, de sorte qu'Internet est aussi concerné désormais. Toute personne déclarée coupable de cette infraction encourt jusqu'à cinq ans d'emprisonnement.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais, chinois
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 22 février 2021
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Zhang Zhan (elle)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa17/3447/2020/fr/>